



MOT DU MAIRE

Nous avons pris la décision, au conseil, d'investir de manière soutenue et importante afin d'améliorer l'état général du réseau routier à Rivière-du-Loup. Cela répondait du coup à une volonté clairement exprimée par les citoyens et nous donnait aussi l'occasion de faire encore mieux, de rendre notre ville encore plus belle, plus sécuritaire, avec un réseau plus efficace, au bénéfice de l'ensemble de ses usagers.

Bien sûr, la chaussée de plusieurs artères sera refaite à neuf. Mais nous en profitons également pour redéfinir certains segments, réajuster certaines configurations, repenser certains aménagements afin de répondre aux attentes des citoyens.

Vous nous avez d'ailleurs fait connaître vos priorités lors des soirées d'information concernant la révision du plan d'urbanisme : la sécurité, favoriser des déplacements actifs et choisir des aménagements qui mettent en valeur les atouts de notre ville. Voilà ce que nous gardons en tête à chaque fois que nous dessinons les nouveaux plans.

Les rues seront mieux pensées, plus sécuritaires, avec des aménagements conviviaux, respectueux de tous, que vous soyez à vélo, à pied, en fauteuil roulant, en voiture, etc. Vous en connaîtrez tous les avantages en consultant le présent bulletin municipal.

Au terme de l'exercice, nous nous retrouverons avec une ville à la hauteur de nos attentes collectives : une ville plus sécuritaire, plus belle, à la circulation plus fluide, pour le bien de tous les citoyens.

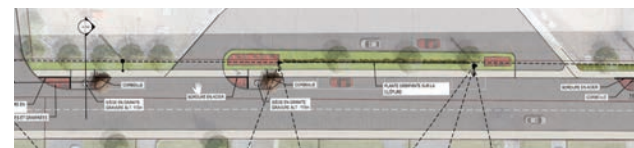

Gaétan Gamache



UNE **AVANCÉE...** POUR LA SÉCURITÉ

Favoriser les déplacements actifs dans une ville comme la nôtre est une excellente stratégie pour développer et maintenir de saines habitudes de vie. Encore faut-il que ces déplacements puissent se faire dans un cadre sécuritaire!

SUITE EN PAGES 2 et 3



POUR
L'ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE
PAGE 3



Marie Lapointe
BONNE
RETRAITE!
PAGE 5



Hôtel de ville
CENT ANS,
ÇA SE FÊTE!
PAGE 7

UNE **AVANCÉE...** POUR LA **SÉCURITÉ!**

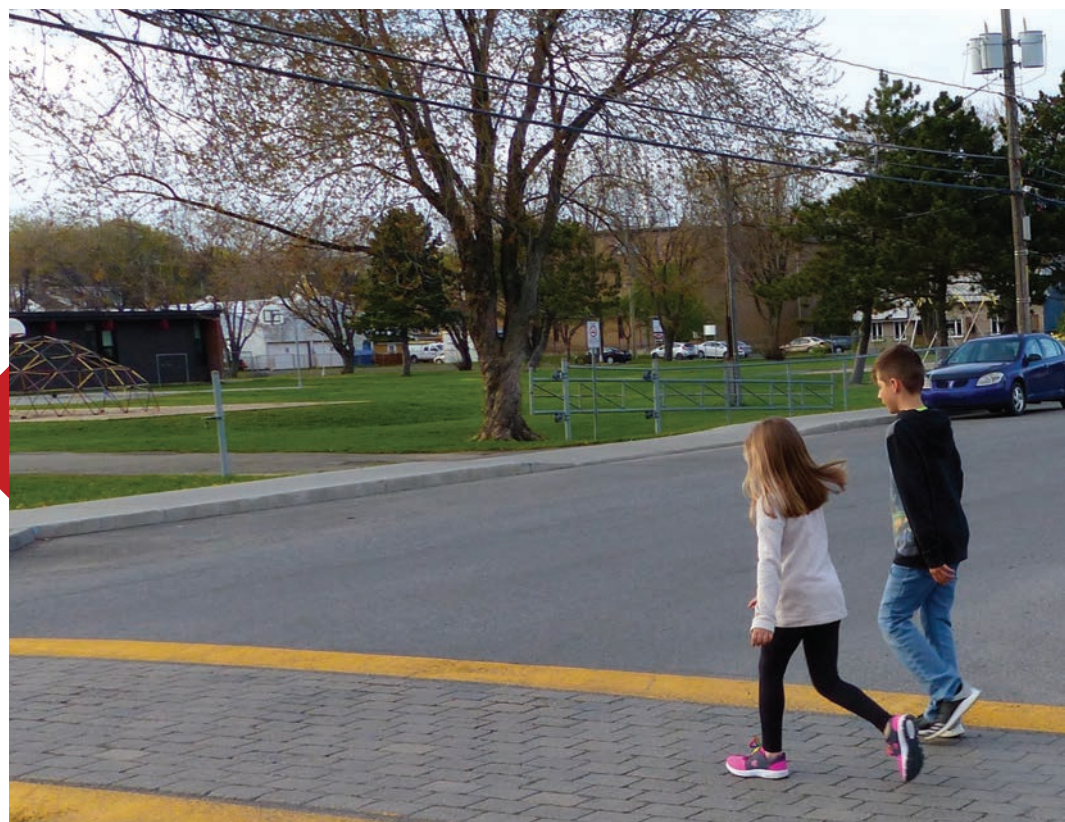
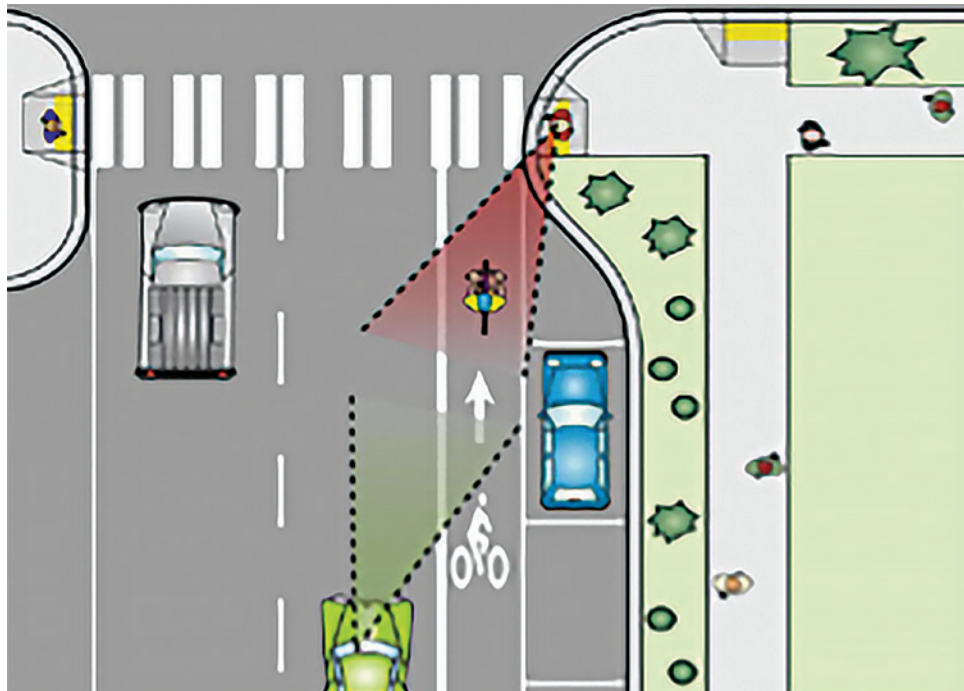
Depuis quelques années, la Ville intègre des aménagements prolongeant le trottoir en cercle aux intersections à refaire. En jargon technique, ce type d'aménagement a été nommé *Curb Extension* aux États-Unis d'où il origine, ce qui s'est traduit par « avancée de trottoir » dans les pays et régions francophones. Mais qu'en est-il à Rivière-du-Loup et surtout, à quoi ça sert? Voici donc un tour de la question.

La sécurité routière, une question de visibilité

En résumé, les avancées de trottoir contribuent à la sécurité des piétons :

1. En les rendant plus visibles des automobilistes;
2. En leur permettant de mieux voir les véhicules qui approchent;
3. En réduisant la largeur de la chaussée à franchir;
4. En resserrant l'encadrement visuel de la route, ce qui incite les automobilistes à ralentir;
5. En réduisant la vitesse des véhicules qui tournent.

Plusieurs études concrètes ont été réalisées sur leur efficacité et la comparaison entre elles de diverses mesures de sécurisation. La mère des études sur les avancées de trottoir, celle qui a inspirée des recherches plus approfondies et convaincu des petites et grandes villes partout à travers le monde de les adopter, a été réalisée à la demande du gouvernement de l'Oregon et du Département fédéral américain de transport (Federal Highway Administration). Elle concluait que lorsqu'un piéton souhaite s'engager à une intersection, le nombre de véhicules qui passent sans céder le passage diminue de 42 % lorsqu'il y a une avancée de trottoir.



« Selon l'étude commandée par le gouvernement de l'Oregon et le Département américain de transport, les avancées de trottoir permettent de réduire de 42 % l'omission de céder le passage au piéton à une traverse pour piéton.

La raison? L'avancée de trottoir rend le piéton plus visible, tout simplement. »

L'Université de Rome a poussé plus loin ces recherches et concluait pour sa part que les avancées de trottoir ont ces impacts précis et significatifs :

- Les automobilistes roulent 38% moins vite en moyenne quand ils traversent le passage piétonnier;
- Ils commencent à freiner plus tôt : 22% plus loin du passage piétonnier.

L'étude a aussi démontré que l'avancée de trottoir était la mesure la plus performante pour favoriser la sécurité des passages piétonniers. Plus que l'élimination de stationnement, plus que le marquage au sol avancé, plus que les panneaux lumineux clignotant et plus même, qu'un affichage lumineux dans le pavé.

Ce ne sont que quelques études parmi de nombreuses autres, mais les données plus que significatives et concluantes expliquent assurément l'adoption des avancées de trottoir un peu partout dans le monde, dans des villes et pays aussi variées que Paris, Grenoble, Boston et Portland, en Floride, Israël et en Afrique du Sud, et, plus près de nous, à Granby, Drummondville, Sainte-Marie-de-Beauce, Montréal, Québec, Saint-Jérôme... et Rivière-du-Loup, pour ne donner que quelques exemples.

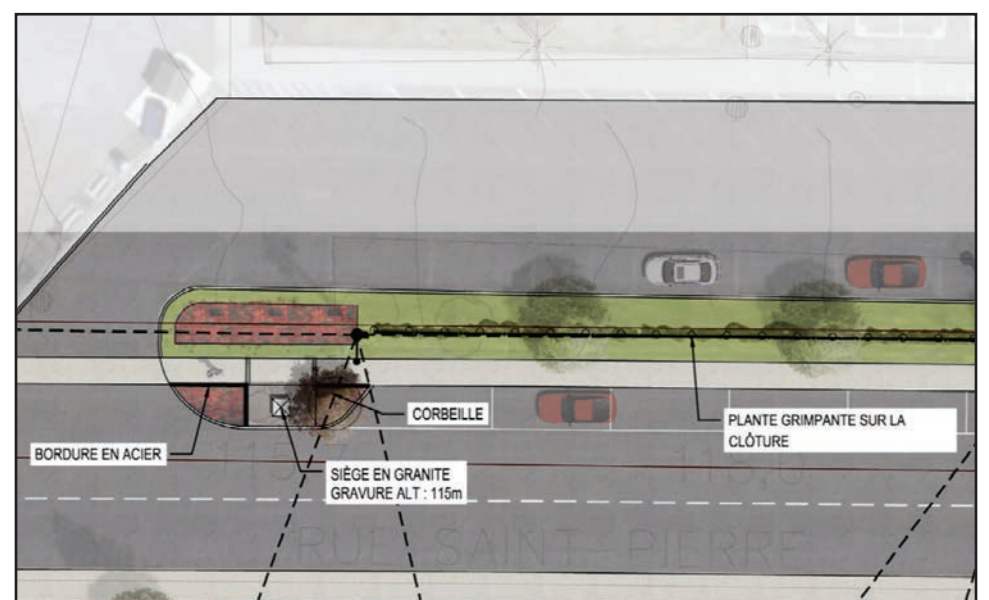


LES **AUTOMOBILISTES** Y GAGNENT AUSSI

Les avancées de trottoir sont clairement bénéfiques pour les piétons, les études le démontrent les unes après les autres. Mais qu'en est-il pour les automobilistes?

Les avancées de trottoir sécurisent également les déplacements des automobilistes, puisqu'en éloignant les véhicules stationnés des intersections ou des sorties de stationnement, elles offrent une meilleure visibilité aux véhicules qui souhaitent s'engager sur la route.

À titre d'exemple concret, une mère dont l'enfant fréquente l'école internationale Saint-François-Xavier nous faisait part d'une problématique sérieuse, lors de la présentation des plans de la réfection de la côte Saint-Pierre. « Combien de fois voyons-nous des véhicules se stationner juste au bord de la sortie de la cour intérieure, malgré le marquage l'interdisant. Pour quitter la cour de l'école, on doit beaucoup trop avancer le devant de son véhicule dans la rue pour enfin voir si la route est libre. C'est dangereux, en plus avec les enfants dans l'auto. On a vraiment hâte qu'il y ait une avancée de trottoir qui facilitera la vision pour sortir de la cour. » Avec le nouvel aménagement prévu dans la rue Saint-Pierre, le problème sera réglé par une avancée de trottoir qui empêchera le stationnement près de la sortie de la zone débarcadère utilisée par les parents de l'école.



LES **AVANCÉES DE TROTTOIR...**

UN PAS DE PLUS POUR **L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

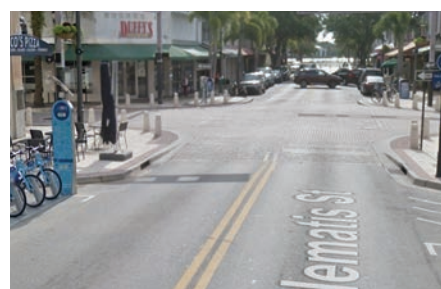
Alors que la **Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulait il y a quelques jours à peine, soulignons que les avancées de trottoir sont aussi un outil d'accessibilité universelle, une mesure que prône le Comité de suivi du plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées de la Ville, composé notamment des organisations oeuvrant auprès de ces clientèles à Rivière-du-Loup.**

Concrètement, les avancées de trottoir sont des aménagements tangibles qui facilitent grandement la vie des piétons présentant des problématiques de déplacement. Aujourd'hui, les écoliers, les familles avec poussette, les personnes handicapées et les aînés peuvent parcourir plusieurs rues de la ville en toute quiétude avec un sentiment de sécurité accru, car la portée des avancées de trottoir a un effet bénéfique immédiat pour les usagers de la rue.

La politique à part entière du gouvernement du Québec incite les villes à mettre en place des solutions permanentes permettant l'inclusion des personnes vivant avec des situations de handicap. La *Politique de la famille et des aînés*, développée par la Ville et appuyée par le Carrefour d'action municipale et famille, prône la sécurité des déplacements et le maintien de saines habitudes de vie. Avec ces nouveaux aménagements, la Ville reconnaît l'importance de créer des environnements favorables à la santé et au bien-être de ses citoyens.



Boston



Floride



France



Beauce



Processus de décision LA DÉMOCRATIE À L'ŒUVRE

Comment une simple idée devient-elle un règlement, un projet, un investissement à Rivière-du-Loup? Qui décide et comment? Petit parcours d'une idée qui change concrètement les choses.

D'abord, les demandes arrivent à la Ville de différentes façons : par les élus du conseil municipal, par les services municipaux, par les différents comités et commissions qui existent au sein de la Ville, par des partenaires, des citoyens, bref de quiconque est en mesure de présenter une idée.

Puis, de façon générale, les choses se passent comme suit : un service ou la direction générale reçoit la demande (du conseil ou d'un tiers). Ensuite, la direction générale attribue un mandat à un chef de service de procéder à l'analyse de la demande. Un dossier est alors constitué par le service concerné en réalisant des consultations internes ou externes, des analyses de la problématique et des solutions envisageables, avec estimation des coûts. Différents comités, bénévoles et autres acteurs peuvent également alimenter les différents services qui analysent selon leurs compétences professionnelles.

À la fin de cette étape, un rapport avec recommandations est soumis à la direction générale qui analyse le tout et soumet le dossier aux élus en comité plénier ou verra à demander un complément de rapport. Lorsque le dossier est complet, il est présenté en comité plénier aux élus pour orientation ou décision. Enfin, la décision finale est prise par les élus par résolution ou règlement en séance publique du conseil.

L'exécution de la décision du conseil se fait par le service concerné. La direction générale assure ensuite un suivi de l'exécution auprès du conseil et de l'auteur de la demande.

Bien sûr, des variantes peuvent exister dépendamment de la nature et de la complexité du dossier, mais le processus est, en somme, celui-ci.

Le pouvoir de décision

De fait, nous vivons en démocratie, dans un système conduit par des élus. Ainsi, la fonction publique n'a pas le pouvoir de décision, c'est la loi! Ce sont les élus, par résolution, qui rendent la décision légale et valable. « On s'amuse parfois à dire que les fonctionnaires décident, mais c'est inexact et un peu injuste pour tous les professionnels qui oeuvrent à la Ville, explique David Lemelin, directeur des communications à la Ville de Rivière-du-Loup. Les employés municipaux sont fiers d'agir dans ce cadre, fiers de servir les citoyens. Dans les faits, ils n'ont pas le pouvoir de décision et s'en accommodent parfaitement! Il ne faut pas oublier que les employés signent des codes d'éthique qui encadrent la pratique de leur métier. Ce n'est pas un jeu! Notre devoir est de proposer aux élus, au meilleur de notre connaissance et de nos compétences, des recommandations afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées... librement! »

DES TRAVAILLEURS EN SÉCURITÉ

Lorsque la période des travaux commence, plusieurs préoccupations émergent : combien de temps dureront ces travaux? Quels détours prendre pour me rendre au travail? Etc. Outre ces préoccupations personnelles existent aussi celles qui sont liées à la sécurité des travailleurs. Il est, en effet, très important d'assurer la sécurité de tous, y compris ceux qui opèrent les différents chantiers.



Fermer une rue, limiter la circulation, définir un périmètre acceptable, afficher la signalisation, toutes ces décisions sont prises afin de protéger la vie des travailleurs à l'œuvre sur le réseau routier et pour assurer la sécurité des citoyens. Ce n'est d'ailleurs pas la Ville qui détermine les règles, mais bien les normes de santé et sécurité.

Les différentes normes et distances à respecter, c'est la loi! On comprend ainsi mieux pourquoi il est avisé de faire preuve de patience et de prudence face aux contraintes en se rappelant que c'est pour le bien de tous!

Marie Lapointe

COMME UN POISSON DANS L'EAU



Elle a quitté la Ville de Rivière-du-Loup après 22 années de bons et loyaux services à la Trésorerie. Marie Lapointe mettait ainsi un terme à une aventure qui a débuté le 5 juin 1995... à cause de son conjoint!

C'est que ce dernier étant devenu associé chez Raymond Chabot, il ne lui était désormais plus possible de partager le même bureau que sa conjointe. Marie se tourna vers la Ville, elle qui n'avait surtout pas envie de quitter la terre qui l'a vu naître.

Si aujourd'hui, au moins la moitié des membres de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec sont des femmes, il en était tout autrement, en 1995. « Mais, il y a encore bien des réunions où je suis à peu près la seule femme », note la trésorière retraitée, preuve du chemin qui reste encore à parcourir.

Non seulement pour les femmes, mais l'image en général de la fonction publique doit être revalorisée, estime Marie Lapointe. « Les gens croient toujours qu'on est payé à ne rien faire. C'est totalement faux, mais le mythe persiste. Les emplois sont bons, bien rémunérés, les défis intéressants et le processus d'embauche est très rigoureux », insiste-t-elle.

« Parmi ses plus beaux faits d'armes, elle cite d'abord l'équipe qu'elle a constituée avec le temps, puis le plan d'action pour contrôler la dette qui se traduit par les ratios qui servent de guide, pour la gestion des finances. »

Parmi ses plus beaux faits d'armes, elle cite d'abord l'équipe qu'elle a constituée avec le temps, puis le plan d'action pour contrôler la dette qui se traduit par les ratios qui servent de guide, pour la gestion des finances. Marie a créé cet outil, de toute pièce, en 2009 et les élus continuent de s'y fier depuis.

Elle gardera également en mémoire le travail réalisé autour de la construction du Centre Premier Tech ainsi que les rénovations de l'hôtel de ville, qui furent d'importants et passionnants chantiers. « Contrairement à ce qu'on pourrait croire, aux finances, on n'est pas que dans les chiffres, on touche à tout, puisqu'on travaille avec tous les services. On acquiert des notions de génie, de patrimoine, d'environnement, comment gérer des travaux publics, des loisirs. C'est passionnant! »

Et si vous posez la question, Marie Lapointe a une réputation d'intégrité absolue. Pour celui qui aura été son patron le plus longtemps à la Ville, Jacques Poulin, « c'est une femme rigoureuse, intègre, honnête, loyale et dévouée, qui a su évoluer au rythme des changements du monde municipal. »

Avec elle, c'est oui ou c'est non. L'heure est juste, en tout temps. « Mais, avec la politique, il faut développer sa diplomatie », note-t-elle.

Une retraite occupée

Ce n'est pas un cliché, la retraite sera fort occupée : du temps pour sa famille, des voyages, du golf, du vélo. Et puis, « je nage trois fois par semaine depuis des années », indique celle qui est comme un poisson dans l'eau avec les chiffres... et la piscine.

Présente au sein de plusieurs comités, dont les Jeux de la Francophonie canadienne en 2002, gagez que Marie offrira bénévolement de son temps pour les Jeux du Québec de 2021, elle qui se souvient de la finale de 1971. « C'est important pour moi qui étais là, lors des premiers Jeux. Il y avait beaucoup de monde à Rivière-du-Loup, l'impact a été énorme. »

Pas de doute, Marie Lapointe s'engage dans un futur stimulant. Et pour finir avec des chiffres, puisqu'elle les connaît tant, sachez que c'est précisément 8019 jours après être entrée à la Ville qu'elle a pris sa retraite.

Horaires estival

3 juillet au 1^{er} septembre



Ville de
Rivière-du-Loup

Hôtel de ville / Complexe Jean-Léon-Marquis

Lundi au jeudi : 8 h - 12 h | 13 h - 16 h 45
Vendredi : 8 h - 12 h

Édifice Rosaire-Gendron

Lundi au jeudi : 8 h - 12 h | 13 h - 16 h 30*
* 16 h 45 le mardi et jeudi
Vendredi : 8 h - 12 h

Maison de la culture Centre Premier Tech

Lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h | 13 h - 16 h 30





Développement économique
FRUIT D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

La démarche de planification stratégique en développement économique a été initiée par la Ville au début 2017. Depuis, plusieurs groupes et citoyens ont participé à l'exercice de réflexion collective en prenant part aux différentes soirées d'information et réunions organisées dans le cadre de cette démarche.

Ainsi, des représentants des organismes de développement économique de la région, des gens d'affaires, des acteurs des milieux touristique et institutionnel, de même que des citoyens ont contribué et bonifié la stratégie de développement économique que prépare le Service du développement économique de la Ville de Rivière-du-Loup et son directeur, Denis Goulet.

Ensemble, ils ont passé notre économie au peigne fin : des forces et défis ont été identifiés, des contraintes, des enjeux, de même que des orientations. Puis, un comité formé de citoyens et de différents acteurs économiques a été créé afin d'accompagner le directeur dans l'élaboration de la stratégie finale.

Celle-ci doit être adoptée par le conseil le 26 juin et sera déployée au cours des 5 prochaines années, incluant un plan d'action qui sera renouvelé annuellement.

L'objectif de la démarche est de mettre de l'avant une stratégie qui colle aux réalités et aux besoins de Rivière-du-Loup et qui lui permettra de relever avec succès les défis qui attendent notre économie régionale.



OPTIMISER LES SERVICES AUX CITOYENS

Il y a peu, la Ville de Rivière-du-Loup a procédé à une analyse organisationnelle de ses trois services de l'ingénierie, des travaux publics ainsi que de l'environnement et du développement durable, afin de poursuivre l'amélioration de leur efficacité et de la prestation de leurs services rendus à la population.



Le directeur, Gérald Tremblay, entouré des chefs de division et de quelques membres de l'équipe

Au terme de cette réflexion, il a été décidé de regrouper ces trois secteurs sous un même service appelé désormais le **Service technique et du développement durable**. « Ce regroupement permet des échanges et une communication entre nous encore plus efficaces et facilite la planification des travaux et des effectifs, explique Gérald Tremblay, directeur du nouveau service ainsi regroupé. L'objectif ultime est d'optimiser les services rendus aux citoyens. »

Les autres grands objectifs de cette réorganisation sont l'amélioration des pratiques de gestion et d'opération, l'optimisation des processus à travers une meilleure répartition des tâches et des activités ainsi que l'amélioration des liens, des interrelations et des suivis.

« De fait, lorsque l'ensemble des petits et grands gestes que nous posons au quotidien est mieux coordonné, optimisé, ce sont tous les citoyens qui en profitent. Ce ne sont pas des décisions purement administratives. Elles ont un but essentiellement pratique, concret, afin de nous améliorer sans cesse, au bénéfice de nos citoyens », conclut M. Tremblay.



L'hôtel de ville de Rivière-du-Loup

CENT ANS DE FIERTÉ 1917-2017

Depuis 100 ans, l'hôtel de ville domine notre paysage urbain. Reconnu lieu historique national, ce magnifique édifice se démarque notamment par sa tour à horloge à quatre cadrans et son mécanisme d'origine qui marque chaque seconde de la vie municipale.

Pendant la saison estivale, la Ville de Rivière-du-Loup présente dans la salle du conseil les *Vendredis du centenaire*, une exposition sur l'histoire de la construction de l'hôtel de ville. Au programme : des vidéos sur grand écran de l'histoire de Georges Ouimet et de l'horloge de la tour, ainsi que des objets d'époque de notre vie municipale et des plans inédits.

Saviez-vous qu'une maquette de la ville est encastrée depuis 1963 dans le plafond de la salle du conseil? Un secret souvent bien gardé qui étonne toujours les visiteurs de passage! Conçue par Régent Pelletier, ingénieur, et Sylvio Lagacé, artiste, elle a été mise à jour juste à temps pour le centenaire par M. René Lagacé, maquettiste. Animée et revisitée par le cinéaste Benoit Ouellet, cette observation de la ville à vol d'oiseau est un plaisir assuré pour les grands et petits. Venez nous visiter, tous les vendredis après-midi du 30 juin au 1^{er} septembre, de 13 h 30 à 16 h 30.

À l'occasion de la Semaine de la municipalité, le livret souvenir « L'hôtel de ville de Rivière-du-Loup. Cent ans de fierté 1917-2017 » était par ailleurs lancé il y a quelques jours. Commandé par la Ville, le document signé Pierre Landry relate l'histoire de ce bâtiment si marquant dans notre paysage et notre histoire. Il s'agit assurément d'un livre à avoir dans sa bibliothèque! Procurez-vous votre exemplaire au Musée du Bas-Saint-Laurent ou à l'hôtel de ville, notamment.

Pour conclure la programmation du 100^e, une journée d'activités et de commémoration sera organisée le samedi 23 septembre, de 13 h à 16 h. Au menu, des airs d'époque avec les musiciens de l'Harmonie de Rivière-du-Loup, qui célèbre également son centenaire en 2017, et des personnages qui ont franchi les portes de l'hôtel de ville de Fraserville en 1917. Un clin d'œil à son inauguration, il y a 100 ans jour pour jour.

LE « CLUB DES 25 » BRISE LA GLACE

Chaque saison qui passe nous rapproche un peu plus de la Finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup en 2021. Le comité organisateur est à l'œuvre et met en place les bases, afin que Rivière-du-Loup tienne un événement à la hauteur de sa solide réputation d'accueil et d'organisation.

C'est dans cet esprit que le comité annonçait dernièrement avec fierté la création du prestigieux « Club des 25 ». Celui-ci regroupe des entreprises engagées dans le financement de la compétition sportive pour un montant de 25 000 \$. Ses neuf membres fondateurs sont le Groupe Morneau, l'Hôtel Universel, les Industries Desjardins, Info Dimanche, Kamco Construction, Propane Sélect, Raymond Chabot Grant Thornton, la pâtisserie St-Hubert et Surplus Général Tardif.

À moins de 48 mois de la tenue de cette Finale historique, Christian Pelletier, propriétaire de Propane Sélect et coprésident du CA des Jeux, se réjouit de l'engouement déjà palpable au sein de la communauté d'affaires : « L'engagement des entreprises, comme celles du Club des 25, s'avère crucial dans notre montage financier. Nous sommes donc heureux et encouragés de voir que les gens d'affaires sautent à pieds joints dans ce projet rassembleur. » Un appel est d'ailleurs lancé aux autres organisations, qui souhaitent se joindre au groupe, à se manifester le plus tôt possible.



« L'engagement des entreprises
s'avère crucial dans notre
montage financier »



LE BAC BRUN L'ÉTÉ?



LES ASTUCES FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

Utiliser son bac brun l'été, ce n'est pas plus compliqué que l'hiver. Après une période d'adaptation, on devient vite des pros du bac brun, tout comme on a apprivoisé le bac bleu il y a deux décennies. D'ailleurs, certains trucs et astuces font toute la différence pour éviter les désagréments.

Un ver de trop

La cousine de votre voisin a eu des asticots dans son bac et depuis, vous vous refusez à utiliser le vôtre? Disons-le franchement, les asticots ne sont pas ragoûtants, nous sommes bien d'accord! Voici comment vous assurer de ne pas en voir.

En période estivale, les mouches se reproduisent rapidement. Pour qu'il y ait des asticots, c'est qu'une mouche a pu pondre des œufs sur un reste de viande. Enveloppez donc vos restes dans du papier journal ou un sac brun avant de les placer au bac. Cette barrière empêchera la mouche de pondre. Assurez-vous également de minimiser l'ouverture des couvercles du bac brun et du bac de comptoir, pour empêcher les mouches d'y entrer. D'ailleurs, quand on y pense, c'est vraiment à ce niveau que tout se joue, alors qu'on met sinon ces mêmes restes de viande... dans le bac noir!

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Proverbe cité par Antoine de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*

TRUCS ET ASTUCES

- Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier;
- Placez le bac brun à l'ombre, à l'abri du soleil;
- Refermez bien le couvercle;
- Même si le bac n'est pas plein, faites-le vider à chaque collecte;
- Rincez-le lorsqu'il est vide avec de l'eau et du détergent doux ou avec du vinaigre blanc;
- Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude au fond du bac pour en faciliter l'entretien;
- Ne pas mettre de liquides dans le bac brun;
- Placez vos viandes ou les os enveloppés dans du papier journal au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

Votre congélateur est plein ou vous n'avez pas envie de mettre en pratique cette astuce? Assurez-vous simplement de bien emballer la viande dans du papier journal, vider votre bac chaque semaine et le rincer s'il demeure des choses au fond, afin que le tout soit vidé dans la collecte suivante.

À L'AGENDA LOUPERIVOIS

Voici un rappel de quelques dates. Pour ne rien manquer de l'été, consultez la programmation des activités de loisirs, disponible en ligne. Vous y trouverez l'information des événements et activités prévus chez nous ces prochains mois. De quoi garnir votre agenda de la première à la dernière page!

- 16 juin : fin de la période d'inscription au camp de jour
- 30 juin au 1^{er} septembre : Vendredis du centenaire de l'hôtel de ville
- Semaine du 9 juillet : collecte des rebuts volumineux
Sur réservation avant le 7 juillet, 12 h
- 19 et 20 août : spectacle aérien à l'aéroport de Rivière-du-Loup
Information : info@spectacleaerienrdl.com
- 23 septembre : grande fête du centenaire de l'hôtel de ville



PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en juin 2017

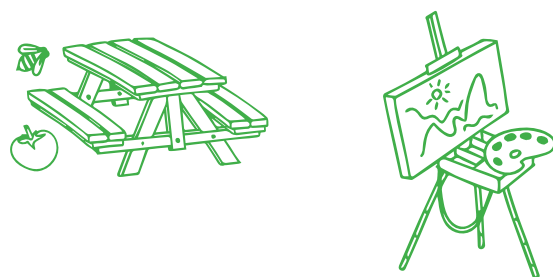
978-2-924095-27-0 (imprimé)

978-2-924095-28-7 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6700 · ville@ville.riviere-du-loup.qc.ca
www.ville.riviere-du-loup.qc.ca



Rivière-du-Loup,
leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier Enviro 100,
100% postconsommation